

C'est une (petite) révolution. Jusqu'à présent les sous-officiers des trois armées, qui rejoignaient l'Arme, perdaient leur grade en devenant élève gendarme à l'école mais conservaient néanmoins leur ancienneté.

Un nouveau dispositif inédit pour les sous-officiers, lancé en ce début d'année 2019, va permettre à une quinzaine de gradés des armées du grade de sergent-chef/maréchal des logis-chef et adjudant (maître et premier-maître dans la Marine) d'intégrer la Gendarmerie en conservant leur grade et leur ancienneté. (\*) Il s'agit de "L'école des gradés".

Mais cette admission dans l'Arme après une formation se fera à une condition principale : une durée de service minimum dans une unité en "déficit d'attractivité", un doux euphémisme pour désigner d'une manière polie "une brigade où personne ne veut aller". En clair, le gradé de Gendarmerie frais émoulu de l'école devra s'engager à servir dans une unité peu ou pas demandée et où il manque un gradé. En effet, la direction de la Gendarmerie a élaboré ce dispositif à partir d'un triple constat.

### **Des unités en déficit d'attractivité**

D'abord, certaines unités souffrent d'un "déficit d'attractivité". "Les évolutions sociétales amènent les jeunes générations de gendarmes à ne plus être autant prêts à accepter des contraintes susceptibles d'impacter leur vie de famille uniquement pour leur avancement" explique-t-on à la direction. Elle souligne également que "tous les autres dispositifs aujourd'hui existants peuvent parfois s'avérer encore insuffisants".

La direction de la Gendarmerie a identifié plusieurs unités comme étant "en déficit durable d'attractivité" après plusieurs appels nationaux à volontaires restés vains. "La question de leur encadrement est même devenu un sujet de préoccupation permanent du commandement" ajoute-t-on à la direction. D'où l'idée d'aller chercher hors de l'Arme "une ressource compétente et crédible qui sera intéressée par ce que peut offrir la Gendarmerie moyennant une durée de service minimum dans une unité en déficit d'attractivité".

### **L'école des Gradés, mode d'emploi**

Les sous-officiers des forces armées peuvent donc être admis à servir dans le corps des sous-officiers de Gendarmerie uniquement à leur demande et "après un processus de sélection rigoureux qui doit permettre, dans la majorité des cas, de se prémunir contre les échecs en école précise la DGGN. Le dernier mot reviendra à une commission devant lequel passera le candidat.

A la fin du processus, et s'il est retenu, le sous-officier reçoit un arrêté d'intégration en Gendarmerie. Il est alors intégré avec son grade et son ancienneté de grade d'origine, selon le cas comme sous-officier de carrière ou sous un nouvel engagement contractuel. Dans cette dernière hypothèse, il pourra être admis, à sa demande, au statut de sous-officier de carrière dès qu'il en remplit les conditions.

### **Formation à Dijon**

Pour ce lancement, ils et elles seront entre 15 et 20 à suivre une formation complète d'un an avant leur affectation à l'été 2020. C'est l'école de Dijon qui regroupe à la fois le Centre National de Formation à la Sécurité Publique (CNFSP) et depuis peu le Centre National de Formation au Commandement (CNFC) qui va accueillir ces futurs gendarmes.

Lire aussi sur L'Essor : Info L'Essor: l'école de Dijon monte en puissance et accueille la formation au commandement

Nous avons interrogé un gradé adjudant-chef en gendarmerie départementale qui accueille plutôt favorablement ce projet. "Avec une vingtaine de militaires des autres armées cela reste donc à la marge et ces militaires seront recrutés pour occuper des postes vacants bien pointés dans des unités où personne ne veut aller", estime cet adjudant-chef.

Pour lui, "ces militaires des autres armées ont été chefs de groupe, ou adjoints aux chefs de section, et certains d'entre eux ont connu l'épreuve du feu en opération extérieure et il ne s'agit donc pas de zinguer des militaires sans aucune expérience". "De plus, d'après ce que l'on sait, ils seront "bleuis" et auront la même formation d'officier de police judiciaire que les autres et apprendront les rudiments de la gestion "administrative", poursuit le gradé qui pense que de "toute évidence, une fois en unité ils seront soutenus par les commandants de brigade ou de communautés de brigades".

"Tout s'apprend" dit encore cet adjoint un commandant d'unité qui glisse "qu'il est évident pour lui que le fait de remettre un minimum de militarité dans certaines unités ne peut pas faire de mal". Enfin, lance-t-il, "ces anciens militaires sont également habitués aux périodes d'OPEX ou d'opérations intérieures comme Sentinelle loin des familles, ils acceptent donc les contraintes et sont très disponibles, qualités qui manquent un peu aux plus jeunes de nos camarades".

*Didier Chalumeau.*

Les officiers issus des armées peuvent rejoindre la Gendarmerie au grade de capitaine sur concours